

PERMIS D1E

Le permis D1E permet de conduire des véhicules affectés au transport des personnes, comportant au plus de 16 places assises (sans compter celle du conducteur ; et mesurant 8 mètres de long ; à ces véhicules peut être attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kg.

Pré requis :

- Etre titulaire de la catégorie D1 du permis de conduire
- Avoir au moins 21 ans (excepté pour les candidats en formation professionnelle de conducteur (CAP, Bac pro, titre professionnel, FIMO) qui ne sont pas concernés par cet âge minimum).
- Etre apte sur le plan médical

Public concerné :

Toutes personnes désireuses d'accéder à la conduite de véhicules de transport en commun de la catégorie D1 attelés à une remorque dont le PTAC dépasse 750 kg.

Objectif de la formation :

- Connaître les principales règles de circulation
- Connaître la signalisation spécifique
- Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et son entretien
- Maîtriser les manœuvres de marche avant et de marche arrière avec le véhicule
- Devenir un éco conducteur de véhicules de transport en commun de personnes responsables

Programme de formation :

Durée : heures de pratique

- Sécurité du véhicule
- Attelage – Dételage
- Maniabilité dans un trafic faible ou nul
- Arrêt de précision
- Stationnement sur zone matérialisée
- Simulation de mise à quai